

ARRÊTE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

ARRÊTE 01-18

Madame le Maire de Mutigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 225, R 37-1 et suivants,
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux de voirie Allée des Sablons,

ARRETE

Article 1^{er}

En raison des travaux de réfection de voirie dans l'Allée des Sablons, la circulation et le stationnement seront interdits du 1er Février 2018 à 7h30 au 2 Février 2018 à 8h00

Article 2:

Cette interdiction s'applique sur les voies suivantes : Allée des Sablons, du n°13 jusqu'au numéro 3.

Article 3:

La signalisation nécessaire sera mise en place.

Article 4: Monsieur le Sous-préfet, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur l'Ingénieur TPE, Madame le Maire de Mutigny sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 29 janvier 2018
Le Maire
Marie-Claude REMY